

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE155884001**

**Accorder un contrat à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc., pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy. Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (six (6) soumissionnaires).**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 26 octobre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

#### Membres

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 octobre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155884001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc., pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy. Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (six (6) soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE155884001**

**Accorder un contrat à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc., pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy. Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (six (6) soumissionnaires).**

À sa séance du 7 octobre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155884001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 14 octobre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155884001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc., pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie qui sera située au 1455 rue Bercy.

En raison du réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie devait libérer tous les espaces qu'elle occupait sous l'autoroute. Dans ce contexte, l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec le SGPI a planifié la construction d'une nouvelle cour de services au 1455 rue Bercy.

Le projet de la nouvelle cour de services a été divisé en quatre lots de construction :

- Lot 1: Réaménagement temporaire de la cour de la Commune – complété;
- Lot 2: Déconstruction sélective du bâtiment situé au 1455 rue Bercy – complété;
- Lot 3: Construction d'une nouvelle cour de services au 1455 rue Bercy – dossier actuel;
- Lot 4: Réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043 au 1455 rue Bercy - travaux en cours.

Les travaux de la nouvelle cour de services comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants:

- démolition des fondations résiduelles des anciens entrepôts et des infrastructures existantes sur le site;
- décontamination résiduelle des sols et réhabilitation du site sur une superficie d'environ 25 500 m<sup>2</sup>;
- construction d'un bâtiment principal sur 3 étages d'environ 8 000 m<sup>2</sup> abritant entrepôts, ateliers, garages, espaces administratifs et aire de services aux travailleurs;
- construction de bâtiments secondaires totalisant environ 1 300 m<sup>2</sup> abritant entrepôts, équipements et tabliers pour le remisage de matériaux et d'abrasifs;
- réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout, des systèmes d'éclairage extérieur, ajout d'un poste de ravitaillement en carburant et sécurisation des installations;
- aménagement d'aires d'entreposage extérieur pour 194 véhicules municipaux et 114 stationnements pour employés, cadres et visiteurs;
- plantation d'arbres et aménagement paysager.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 %.

Le projet vise une certification de bâtiment LEED NC OR (Leadership in Energy and Environmental Design).

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée de soixante-et-onze jours a été lancé le 2 juin 2015 et les offres ont été ouvertes le 12 août 2015. Onze addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Parmi les vingt-trois preneurs du cahier des charges, six ont déposé une soumission.

Il y a un écart de 15,6 % favorable à la Ville entre la dernière estimation, réalisée par la firme Dessau après l'ouverture des soumissions, et la plus basse soumission conforme et un écart de 1,5 % entre les deux plus bas soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que l'estimation dans ce dossier a été réalisée par une firme externe, mais ont été surpris de constater que la dernière estimation présentée au tableau des résultats de l'appel d'offres dans le sommaire décisionnel avait été réalisée après l'ouverture des soumissions. Pour les membres, il conviendrait, dans le respect des règles, de présenter dans ce tableau la dernière estimation réalisée avant l'ouverture des soumissions et d'en préciser l'auteur. De même, un paragraphe devrait suivre le tableau pour expliquer pourquoi le Service a demandé à la firme externe de réviser son estimation après l'ouverture des soumissions.

Les membres ont aussi observé que, malgré le fait que plusieurs soumissions aient été déposées pour ce contrat, le Service n'a pas compilé les motifs de désistement des

preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. Ils sont d'avis que cette information devrait toujours être jointe au sommaire décisionnel.

Enfin, les membres ont demandé que la lettre de la firme Dessau confirmant la conformité de la soumission de l'adjudicataire proposé soit incluse au dossier décisionnel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE155884001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.